

LA CHARRETTE ORCHESTRALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 22 OCTOBRE 2025

Compte rendu

En raison de la modification statutaire de l'association, une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 22 octobre 2025 au 49, quai de Seine (porte centrale) à Saint-Mammès, 77670.

Personnes présentes

Informées par mail.

Marlène Soreda, présidente

Sophie Hong, nouvelle trésorière

Morgane Prévôt, nouveau membre du Conseil d'Administration

Julien Stiegler, intervenant, porteur des projets

Composition du bureau

Changement de trésorier

Suite à la démission de Mr Baudoin de Bodinat de ses fonctions de trésorier, Mme Sophie Hong, née le 2 juillet 1979 à Melun, demeurant au 49, quai de Seine, à Saint-Mammès, 77670, a été nommée trésorière à l'unanimité. Le trésorier démissionnaire s'engage à transmettre les codes d'accès nécessaires à la tenue de la trésorerie (banque, mail, comptes de l'association). Pour faciliter le fonctionnement de l'association, la présidente accorde sa délégation de signature à la trésorière.

Arrivée d'un nouveau membre

Mme Morgane Prévôt a été nommée membre du conseil d'administration à l'unanimité. Apportant son regard extérieur, elle propose de contribuer aux relectures, à la gestion des bénévoles et des adhésions.

Mise à jour des statuts

Visioconférence et audioconférence

La possibilité de faire une Assemblée Générale en visioconférence ou en audioconférence est ajoutée dans les statuts de l'association. L'ordre du jour doit être transmis au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale.

Délégation de signature

Pour simplifier le fonctionnement de l'association, une délégation de signature est accordé par la présidente à la trésorière, signée par les deux parties.

Documents annexes

Liste des membres du bureau et formulaire CERFA 13971 déclarant les membres du Bureau

Pièces d'identité des nouveaux membres.

Lettre de démission de Mr Baudoin de Bodinat et attestation de remise en main propre de la présidente.

Lettre de la présidente pour la délégation de signature à la trésorière.

Statuts mis à jour.

Bilan d'activités.

Adhésions

Il a été décidé à l'unanimité que l'adhésion annuelle à l'association sera à prix libre. Elle sera proposée conjointement à l'inscription aux cours de musique, de dessin et de cinéma dispensés par l'intervenant Mr Julien Stiegler.

Objet social

L'objet social initial de l'association est maintenu. Il insiste sur l'importance de la médiation et de la transmission des savoirs dans le cadre des créations artistiques. Depuis la création de l'association, les activités sont en adéquation totale avec celui-ci.

Démarches à effectuer à l'issue de cette assemblée générale, avant l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle (fin 2025)

Dépôt des statuts mis à jour

Conformément à la législation, les statuts mis à jour seront déposés dans les 3 mois au greffe des associations du département de l'Yonne et à l'INSEE, et envoyés à KIUI PAIE.

Changement d'adresse de l'association

L'association est domiciliée depuis le 7 décembre 2023 chez sa présidente

Marlène SOREDA, au 7 bis rue Carnot, 89200 Avallon.

Pour faciliter la gestion de l'association, le bureau envisage de domicilier l'association en Seine-et-Marne.

Changement d'adresse de l'agence bancaire

Pour les mêmes raisons, nous devons choisir une agence bancaire en Seine-et-Marne. Des rendez-vous seront pris avec les différentes agences (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel) pour comparer les conditions accordées aux associations (tarifs, services, disponibilités) et rencontrer les conseillers, afin d'acter le changement de banque au premier trimestre 2026, à la suite du changement de domiciliation. Nous devons également étudier les offres d'assurances proposées.

Demande d'agrément auprès de l'académie de Créteil

Suite au succès du film de Julien Stiegler produit par l'association, « Les passeurs de mémoire 1 – L'occupation à Moret », et pour permettre de poursuivre le travail de création autour de la mémoire collective, il a été décidé de faire une demande d'agrément académique. Afin d'anticiper la rédaction de ce dossier, nous avons mis à jour le bilan d'activité. Nous envisageons d'élargir la liste de nos adhérents (adhésion à prix libre), de demander à nos partenaires de remplir un formulaire d'évaluation sur nos activités, ainsi que de fournir des lettres de soutien et des attestations.

Comptabilité

Le bilan et le compte de résultat doivent être achevés pour l'année 2025. Morgane Prévôt, nouvelle membre du conseil d'administration, suggère d'utiliser le logiciel basi-compta.

Rédaction du bulletin d'adhésion type

Adhésion proposée à prix libre. Création d'une carte forfaitaire d'inscription aux cours.

Forums des associations

Afin d'obtenir l'autorisation de participer aux différents forums des associations (MLO, MSL, Saint-Mammes, Champagne, Montigny, Thomery, Fontainebleau, Melun), un dossier de partenariat global destiné aux collectivités territoriales devra être rédigé avant la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Sites web et réseaux

En complément du groupe Whatsapp de l'association, et pour faciliter l'organisation, un compte utilisateur sera créé et envoyé par mail à chaque membre du bureau, afin de leur donner accès à toutes les informations confidentielles nécessaires au bon fonctionnement.

Par ailleurs, une page de présentation publique valorisera les activités de l'association de façon concise (création, production, enseignement), avec un formulaire d'adhésion en ligne et un formulaire d'inscription aux cours (musique cinéma, dessin).

Activités : bilan et projets

Comptes

Au 30 septembre 2025, le solde du compte est de 7285,86 euros

les comptes se répartissaient ainsi :

Spectacle vivant : 6411,96 euros

Micro édition : 2336,88 euros

Frais communs (frais bancaires) : -1462,98 euros

La gestion des salaires est toujours externalisée auprès de l'entreprise KIUI PAIE, spécialisée dans la gestion des associations culturelles.

Le budget est validé.

Bilan d'activité

Depuis la dernière assemblée générale (21/01/2024), la réalisation par Julien Stiegler d'un premier film sur la mémoire collective, avec la participation des écoles et des ehpad du canton de Moret, a été un grand succès et suscité beaucoup d'attentes pour une suite. Celui-ci a également été décliné sous forme de bande-dessinée. Les médiathèques de Moret-Loing-Et-Orvanne (MLO) ont exposé le film avec les œuvres graphiques associées. Julien Stiegler a effectué 8 conférences sur le processus de création autour de la mémoire collective, lors des Journées Européennes du Patrimoine 2025, pour la mairie de MLO, où il a pu rencontrer de nouveaux partenaires dans le domaine scolaire.

Suite à la participation au forum des associations, l'activité des cours de musique, de dessin, et de cinéma de Julien Stiegler s'est développée.

Micro-édition de Dernier Carré

En raison de la fin de la parution de la revue, pour permettre l'écoulement du stock, les demandes éventuelles de vente, reçues dans le compte gmail de La Charrette Orchestrale, seront transmises à la présidente.

Projets à venir

Un nouveau partenariat a été mis en place avec les médiathèques de MLO pour constituer une offre aux écoles du secteur, en leur proposant de participer à la réalisation de la suite de la série « Les Passeurs de Mémoire ».

Par ailleurs, la directrice de l'ERPD de Saint-Mammès (pensionnat pour les enfants de marins, de forains et de travailleurs sociaux) qui souhaite impliquer l'ERPD dans le projet du prochain film de Julien Stiegler sur la mémoire collective (nomadismes et sédentarités), est en attente de réponse pour démarrer les ateliers de création. Nous allons donc déposer la demande d'agrément académique pour pouvoir intervenir dans les écoles.

Fonctionnement de l'association

Renouvellement de la Licence d'entrepreneur de spectacle

Nous prenons acte du renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 2 (Producteur de spectacles ou entrepreneur de tournées). La demande de renouvellement a été déposée le 04/08/2025 à la DRAC de la région Bourgogne-Franche-Comté. Si l'administration ne s'y est pas opposée, la licence est réputée accordée tacitement 30 jours après la déclaration.

Rémunération des intervenants auteurs

En complément des salaires, nous avons discuté des nouvelles dispositions du statut d'artiste-auteur. Il est demandé aux intervenants d'établir leurs notes de droit d'auteur en s'enregistrant auprès de l'urssaf. Ce point devra être validé auprès de KIUI PAIE, le prestataire qui gère les salaires des intervenants pour l'association.

Facturation des cours

Les cours de musique de cinéma et de dessin seront facturés sous forme forfaitaire : l'engagement annuel sera valable d'une année sur l'autre, y compris lorsque les cours payés sont reportés par l'élève.